

Journal du Valais.

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE : Pour le Canton du Valais, 1 an, 7 francs de Suisse. — 6 mois, 4 frs. — 3 mois, 2 frs. 50 rappes. — Pour le Canton de Vaud, 1 an, 9 frs. — 6 mois, 5 frs. — 3 mois, 3 frs. — Pour les autres Cantons, 1 an, 10 frs. — 6 mois, 6 frs. 50 rps. — 3 mois, 3 frs. 25 rps. — Pour l'étranger, 1 an, 16 frs. de France. — 6 mois, 9 frs. de France. — 3 mois, 5 frs. de France.

PRIX D'INSETION : Pour une annonce de 4 lignes et au dessous, 50 rappes. — Pour une annonce au dessus de 4 lignes, 15 rappes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, annonces, etc., doivent être adressées **FRANC DE PORT** au Bureau du Journal, à Sion. — On s'abonne au **BUREAU DU JOURNAL DU VALAIS** et dans tous les bureaux des postes.

CANTON DU VALAIS.

A la surprise générale, Louis-Napoléon Bonaparte, avec lequel plusieurs de nos concitoyens se souviendront avoir servi au camp de Thoune, a été nommé Président de la République française par la voie du suffrage universel.

Bien que les votations ne soient pas encore dépouillées, sa nomination n'est révoquée en doute par personne. Les journaux qui combattaient sa candidature sont les premiers à reconnaître qu'il a obtenu une immense majorité.

Les feuilles françaises qui nous arrivent sont journellement chargées de longues colonnes de chiffres qui nous apprennent que les électeurs se sont nettement prononcés en sa faveur. On croit qu'il aura réuni plus de cinq millions de suffrages.

Ce résultat est étrange. Il nous confirme dans l'idée que nous nous sommes faite de la mobilité du caractère français et de l'enthousiasme que font naître, au milieu de cette nation éminemment impressionnable, les souvenirs de l'ère napoléonienne.

Il est évident, pour nous, que le peuple français a voulu, en élevant un membre de la famille impériale, rendre un solennel et dernier hommage à cet homme prodigieux dont la mémoire est encore si vivace sur toute la terre. Béranger l'a dit :

On parlera de sa gloire
Sous le chaume, bien longtemps ;
L'humble toit, dans cinquante ans,
Ne connaîtra pas d'autre histoire.

Les électeurs français, ceux des campagnes surtout, l'ont bien prouvé.

Quelle est la chaumière de France qui n'ait pas, appendue au mur blanchâtre, à côté des instrumens de labour, quelque grossière image représentant le grand empereur ? Les générations se racontent sa vie merveilleuse ; les vieux grognards de l'empire l'ont répétée mille fois à leurs petits enfants ébahis et aujourd'hui encore c'est l'éternel sujet des conversations du foyer rustique. Au près de ce nom sonore, qu'est ce que celui du général Cavaignac qui frappe pour la première fois l'oreille du plus grand nombre et qui, malgré sa valeur incontestable, est encore à peu près inconnu des trois quarts de la nation ?

Les souvenirs de 89 et de l'empire ont effacé tout ce qui les précédait dans les annales historiques de la France. Charlemagne et son empire immense, la chevalerie et ses faits d'armes, Louis XIV et son siècle sont tombés dans un oubli comparatif qui les relègue, en quelque sorte, à l'arrière plan de toute histoire faite pour nos contemporains. Ce passé brillant n'est plus qu'une préface. Le drame ne s'ouvre, l'intérêt réel ne commence qu'avec la gigantesque lutte qui remplit les dernières années du 18^e siècle. Or, Napoléon est la grande figure de cette épopée des temps modernes. Une poétique auréole entoure le front de ce héros fabuleux et se reflète sur tout ce qui lui appartient.

A moins de bien comprendre ce sentiment, de s'en pénétrer, de s'identifier avec ceux qui l'éprouvent, on ne pourrait se rendre raison des effets qu'il produit.

L'histoire nous montre, au reste, de nombreux exemples de cet entraînement naturel des peuples pour les grands hommes qui les ont gouvernés et ensuite pour leur famille. Cet entraînement, considéré avec les yeux de la saine raison, paraît inexplicable et pourtant il a été la source de bien des événemens extraordinaires.

Quant à nous, nous ne voyons point dans l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, le triomphe d'une réaction, ni l'expression d'un sentiment hostile à la république, et même rien qui, de près ou de loin, ressemble à une manifestation politique, mais bien, et très exclusivement, un acte de ce culte qu'on porte aux héros.

Sans doute tous les partis, sauf le parti dominant, ont fourni à Louis-Napoléon l'appoint qui lui était nécessaire pour arriver à la majorité qu'il a obtenue. Les mécontents de tous les régimes, tous ceux que le char de la révolution a renversés sous ses roues, tous ceux à qui les événemens de février ont fait perdre une position, un rang, une fortune, ont jeté leur obole dans l'urne électorale, en haine de la république et des hommes qu'elle a portés au pouvoir. Cela est vrai, mais alors même qu'on retrancherait tous ces votes hypocrites, la majorité resterait encore au nouveau président. La France avant tout a voulu couronner un mythe, un symbole, un souvenir.

Nous apprenons qu'un certain nombre de maîtres de poste du canton ont déclaré au gouvernement que, la Confédération se chargeant de la régle des portes, ils se croient libérés du contrat qu'ils avaient passé avec lui, en tout ce qui ne concerne pas spécialement le transport des diligences. L'affaire sera portée à la connaissance de l'autorité fédérale compétente.

Cette réclamation ne nous étonne pas. Le contrat en question est devenu excessivement onéreux pour MM. les maîtres de poste, car nos routes ont été désertes pendant toute l'année et selon toutes les vraisemblances elles ne seront guère plus fréquentées en 1849. La pénurie des voyageurs n'a pas dispensé les maîtres de poste de tenir à la disposition du public le nombre réglementaire de chevaux et de postillons. Il en résulte que ces MM. ont les charges, sans le correspondif des avantages.

Le conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique visite, en ce moment, les écoles primaires des communes du Haut-Valais, sises sur la grande route. Précédemment, il avait fait une inspection semblable dans des communes du Bas-Valais.

La surveillance directe et immédiate dont l'instruction publique est l'objet sera féconde en résultats. Il est hors de doute qu'elle sera un puissant stimulant pour un grand nombre d'administrations communales.

Les écoles des environs du chef-lieu sont, en général, dans un fâcheux état d'infériorité, comparativement à quelques parties du canton. L'intervention de l'autorité supérieure a déjà eu pour effet des promesses qui, si elles sont réalisées, mettront ces écoles, et cela dans un avenir prochain, au niveau des autres établissemens de ce genre, sur les points où ils laissent le moins à désirer.

Nous avons appris avec satisfaction que, depuis quelque temps déjà, le canton de Vaud a levé le ban contre les porcs et les chevaux. Le gros bétail continue à être en état de suspicion permanente. Cet état de choses ne paraît pas cependant devoir durer encore longtemps : on nous annonce qu'une délégation vaudoise doit se rendre dans notre canton, pour s'assurer par elle-même, quoique *non officiellement*, de l'état sanitaire de nos troupeaux. Nous ne craignons aucunement le résultat de cette inspection, qui pourrait bien être due aux prescriptions de la Constitution fédérale sur la matière, plutôt qu'à tout autre motif.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

BERNE. — M. le conseiller fédéral Munzinger est arrivé à Berne et il est entré en fonctions.

LUCERNE. — Le Grand Conseil avait renvoyé à l'examen du Conseil Exécutif la question de savoir, soulevée par des intéressés, si l'Etat remboursé aux corps-francs lucernois les sommes par eux payées à titre de rançon. Le Conseil Exécutif n'a pas cru devoir se prononcer à ce sujet d'une manière positive; il a laissé entrevoir que, dans l'intérêt de la pacification complète du canton, il faut, si remboursement il y a, affranchir les membres de l'ancien Grand Conseil de la contribution qu'on en exige. Le Grand Conseil a renvoyé de nouveau cette affaire au Conseil Exécutif qui fera son rapport à la reprise de la session d'hiver, le 2 janvier prochain.

SCHWYTZ. — Rendons justice au couvent d'Einsiedeln. La *Gazette schwyzoise* loue ce monastère de venir puissamment en aide à l'état pour éteindre la dette fédérale. La quote-part de Schwyz dans les frais de la guerre de novembre dernier s'élève à 258,000 fr., dont 48,000 ont été payés au moyen d'un emprunt contracté par le couvent, qui a aussi cautionné un tiers du reste de la dette; les deux autres tiers sont garantis par les communes. Il est vrai que l'œuvre d'Einsiedeln est une expiation. (Suisse.)

— Le bruit courait depuis plusieurs jours que le Conseil fédéral avait ordonné l'expulsion de la Suisse de trois réfugiés allemands. Le bruit était fondé. Les individus qui ont été l'objet de cette mesure sont: MM. Löwenfels, Neff et Thielmann. Ils ont pris part aux deux mouvemens républicains qui ont eu lieu dans le grand-duché de Bade. Ce qui paraît avoir motivé la résolution du Conseil fédéral, c'est la publication récente d'une brochure de la part de ces réfugiés; cette brochure, imprimée à Bâle, chez Scherb, rend compte, au point de vue de ses auteurs, du dernier mouvement dans le grand-duché et contient des détails ou des révélations touchant les caisses militaires des insurgés.

Ces réfugiés séjournaient à Dornach, canton de Soleure. On annonce qu'ils avaient quitté ce séjour depuis cinq semaines, lorsque l'ordre d'expulsion est arrivé. (Suisse.)

— Le Conseil fédéral a ordonné le licenciement des troupes fédérales qui sont dans le Tessin. Les commissaires fédéraux sont autorisés à effectuer ce licenciement dans la mesure qu'ils jugeront convenable.

— Le résultat de la mission du commissaire fédéral, M. Steiger, dans les cantons du Nord, est satisfaisant. Il a pu constater la fausseté des bruits répandus par plusieurs feuilles allemandes relativement aux réfugiés. L'ordre règne partout et partout la police veille.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 10 décembre. Ce matin la journée se présente bien; Paris est calme. Tous les citoyens se rendent avec ordre et empressement à l'urne électorale, dans leurs diverses sections.

On ne voit pas de groupes ni de rassemblemens de nature à troubler l'ordre.

L'opinion, telle du moins qu'on peut la recueillir dans une foule constamment agitée n'est pas favorable au général Cavaignac. On rend justice à la droiture de ses intentions, mais on aurait voulu plus de soins pour l'honneur et la dignité de la France; on rappelle tous les prestiges de l'empire et le nom de Louis-Napoléon se mêle peu à peu à ces entraînemens.

Le plus beau temps a favorisé la première journée électorale.

Jusqu'au coucher du soleil une population innombrable a couvert tous les lieux de promenades où les Parisiens vont ordinairement le dimanche se distraire des travaux de la semaine. Quelques symptômes indiquaient à peine, au milieu de la foule calme et tranquille, la gravité des circonstances politiques qui cependant préoccupaient au fond tous les esprits.

Ce soir, la capitale semble encore beaucoup plus calme que les plus sincères amis de la république ne pouvaient l'espérer. Quelques groupes se sont, il est vrai, formés vers huit heures, à l'entrée du faubourg St-Martin, mais ils n'avaient rien de menaçant, et avant onze heures ils avaient été dissipés par la garde nationale et les gardiens de Paris, sans qu'il ait été besoin de faire appel à la force.

— Il y a en ce moment 104,000 hommes de troupes à Paris, compris les mobiles. On attend encore 16,000 hommes.

— L'Union nationale de Lyon, annonce comme la tenant de source authentique la liste suivante qui aurait été arrêtée par le prince Louis-Napoléon dans le cas de sa nomination à la présidence :

Vice-président de la république, Cormenin.

Affaires étrangères, M. Molé.

Intérieur, M. Odilon-Barrot.

Guerre, M. le maréchal Bugeaud.

Marine, M. l'amiral Baudin.

Le ministère des finances refusé par M. de Girardin, donné à M. Achille Fould.

Commerce et agriculture, M. Charles Dupin.

Instruction publique et cultes, M. de Falloux.

Justice, M. Abattucci.

Travaux publics, M. Dufaure.

Général en chef des gardes nationales de Paris, Changarnier.

Préfet de police, Pierre Bonaparte.

Préfet de la Seine, Rémusat.

Directeur-général des postes, Saint-Priest, auteur du projet de la réforme postale.

Ambassadeur à Rome, Mgr. Parisis.

Paris, 11 décembre. Hier encore les mairies étaient assiégées par les citoyens qui avaient apporté un retard à retirer leur carte d'électeur. A en juger par le nombre des bulletins délivrés, le chiffre des votans, pour le département de la Seine, sera plus élevé qu'aux dernières élections. Un grand nombre de sections ont été établies dans notre ville pour recevoir les votes. La réception des bulletins se fait avec rapidité; quelques gardes nationaux, assistés de commissaires, veillent à ce que tout se passe avec ordre. L'état de la ville est fort calme et les dépêches télégraphiques que l'on vient de recevoir des départements annoncent que le plus grand ordre règne également partout. On pense que l'on commencera à connaître ici les résultats de l'élection à partir de mardi soir dans un rayon de plusieurs lieues. Les représentans ont voté hier la plupart dans la salle des conférences où une section a été établie pour recevoir leurs bulletins.

De nombreux paris sont faits, mais on a risqué en général que des sommes peu importantes, de cent à mille écus.

— On écrit de Paris le 11 :

L'Assemblée paraît préoccupée. Des représentans s'entretenant de la position de l'Assemblée, si Louis-Napoléon est élu. Se ralliera-t-elle à l'élu, après s'être compromise pour M. Cavaignac? elle s'avilit. Essaiera-t-elle de lutter contre le président de la République? elle suscitera des conflits qui ne tourneront certainement pas à son avantage. Espérons que tout se conciliera par la prudence de l'Assemblée.

M. Louis-Napoléon Bonaparte a diné hier chez M. Thiers avec un grand nombre de représentans et d'anciens députés.

Paris, 12 décembre. L'Assemblée nationale a voté aujourd'hui un décret pour régler les formalités concernant la vérification de l'élection du président et son installation.

Pour arriver plus vite à la cessation du provisoire, il a été décidé que l'Assemblée vérifierait immédiatement les procès-verbaux des quatre-vingt-six départements français. Si de cette opération il résultait qu'un des candidats eût la majorité absolue, relativement aux votes connus, auxquels il serait ajouté le nombre total des électeurs d'Algérie, il serait immédiatement proclamé président, sans attendre le vote de l'Algérie.

Il a été décidé, en outre, que l'Elysée national serait affecté à la résidence du président de la République.

Elections. Le résultat n'est pas encore officiel, mais il n'est plus douteux. Paris et un grand nombre de départemens dont les votes sont connus ont donné une forte majorité à Bonaparte.

Voici en attendant quelques chiffres qui nous sont parvenus :

Département de l'Ain. — Nombre des votans 83,501. — Louis-Napoléon Bonaparte, 72,110 voix; général Cavaignac, 8,785; Ledru-Rollin, 2,670.

Département du Rhône. — 142,649 votans. — Louis-Napoléon, 105,937 voix; Cavaignac, 21,961; Raspail, 9,513; Ledru-Rollin, 2,670

Département de l'Isère. — Louis-Napoléon, 41,559; Cavaignac, 8,288.

Département des Bouches-du-Rhône. — Cavaignac, 39,149; Ledru-Rollin, 19,025; Bonaparte, 15,248.

Département de Seine-et-Oise. — Louis Bonaparte 22,000 voix; Cavaignac, 1,200.

Voici maintenant les résultats donnés dans différentes localités :

A Paris, neuf arrondissemens, formant 186,000 votans, ont donné 97,827 voix à Louis-Bonaparte, 52,930 au général Cavaignac, 14,469 à Ledru-Rollin, 7,694 à Raspail.

Deux arrondissemens, qui ne sont pas compris dans ce chiffre, donnent les résultats suivans :

5^e arrondissement. — Louis-Napoléon Bonaparte, 10,619 voix; Cavaignac, 5,615; Ledru-Rollin, 2,755; Raspail, 1,395; Lamartine, 310.

6^e arrondissement. — Louis-Napoléon Bonaparte, 10,621; Ca-

vaignac, 7,509; Ledru-Rollin, 3,455; Raspail, 1,405; Lamartine, 304.

Dans la banlieue de Paris, à St.-Germain, Sèvres, Sceaux, Saint-Cloud, La Vilette, etc., la majorité en faveur de Louis-Napoléon est immense.

On a reçu à Paris le résultat suivant du dépouillement des scrutins dans quelques villes de département.

A Rouen, sur 30,341 votans, Louis-Bonaparte a réuni 23,181 voix; le général Cavaignac, 3,784; Ledru-Rollin, 2,014; Lamartine, 113.

A Elbeuf, Louis-Bonaparte, 3,000; Cavaignac, 300; Ledru-Rollin 20.

A Tour, Beauvais résultats semblables.

Dans l'Aisne, l'Aube, la Somme, le Pas-de-Calais, les Ardennes, il y a la même immense majorité.

A Amiens, 20,645 votes connus pour la ville et les environs se répartissent ainsi: Louis-Bonaparte, 18,772; Cavaignac, 1,426; Ledru-Rollin, 322; Lamartine, 53; Raspail, 12.

Bourges. — Louis-Napoléon Bonaparte 5,000; général Cavaignac, 600.

Fontainebleau. — Louis-Napoléon Bonaparte, 2778; général Cavaignac 1000.

Le département du Jura ainsi que la Somme, se sont prononcés en faveur de Louis-Napoléon.

A Lille, la majorité s'est prononcée pour le général Cavaignac; il a obtenu 21,000 voix et Louis Bonaparte 9000.

ITALIE. — Gaëte, 3 décembre. Voici le manifeste publié par sa sainteté :

Pie IX, pape, à ses bien-aimés sujets.

« Les violences dont on a usé à notre égard dans ces derniers temps et les indices menaçants de violences plus grandes, — que Dieu veuille les éloigner et inspirer au contraire à tous des sentimens d'humanité et de modération, — nous ont forcé à nous séparer momentanément de nos fils et sujets que nous avons toujours aimés, et que nous aimons tendrement encore.

« Parmi les motifs qui nous ont conduits à cette extrémité, — Dieu sait combien notre cœur en a gémi, — un des plus importans est d'avoir la plus entière liberté dans l'exercice de la suprême autorité du saint-siège, et cet exercice, s'il était entravé dans les circonstances actuelles, pourrait troubler d'une manière sérieuse l'univers catholique.

« Si une telle violence est pour nous l'objet d'une profonde amertume, cette amertume s'accroît encore en songeant à la noire ingratitude d'une classe d'hommes pervers aux yeux de l'Europe et aux yeux du monde, et plus pervers encore aux yeux de Dieu, qui tôt ou tard exécute les jugemens prononcés par son église.

« Dans cette ingratitude, nous reconnaissons la main du Seigneur qui nous frappe. Il veut punir nos péchés et ceux de nos peuples. Mais nous ne pouvons, sans trahir nos devoirs, nous abstenir de protester solennellement à la face de tous (comme dans cette funeste soirée du 16 et dans la matinée du 17, nous avons protesté auprès du corps diplomatique qui nous entourait alors de ses hommages, prodiguant à notre cœur des consolations et des encouragemens), que nous avons été en butte à une violence sacrilège et inouïe. Dans notre protestation actuelle, nous entendons déclarer solennellement que nous n'avons cédé qu'à la force, et, qu'en conséquence, nous déclarons nuls et inégaux tous les actes accomplis sous cette inique oppression.

« Les dures vérités et les protestations que nous exprimons aujourd'hui nous sont arrachées par la méchanceté des hommes d'une part, et, d'autre part, par le cri de notre conscience outragée, c'est cette conscience qui, dans les circonstances actuelles, nous a imposé l'accomplissement de nos devoirs. Nous espérons toutefois que ces devoirs seront adoucis par la clémence divine; nous supplions le Seigneur d'apaiser sa colère, et nous commençons notre prière de chaque jour par ces paroles du saint roi prophète : *Memento, Domine, David et omnia mansuetudinis ejus.*

« Ayant à cœur de ne pas laisser interrompre l'administration de nos Etats, nous nommons une commission gouvernementale composée comme suit : Le cardinal Castracane, — Monsignor Roberto Roberti, — Le prince de Robiano, — le prince Barberini, — le marquis Bevilacqua de Boulogne, — le marquis Ricci de Macerata, — le lieutenant-général Zucchi.

« En confiant à cette commission gouvernementale la direction temporaire des affaires publiques, nous recommandons à tous nos fils et sujets la tranquillité et la conservation de l'ordre.

« Finalement, nous voulons et nous recommandons que l'on adresse à Dieu de ferventes prières pour notre humble personne et pour que

la paix soit rendue au monde et spécialement à nos Etats-Romains, près desquels sera toujours notre cœur, en quelque lieu que se réfugie le vicaire de Christ. Quant à nous, comme le doit tout prêtre investi du suprême sacerdoce, avant toutes choses, nous prions ardemment la douce mère de miséricorde et Vierge immaculée, les saints apôtres Pierre et Paul, afin que, suivant notre vœu le plus cher, l'indignation de Dieu tout-puissant se détourne de la cité de Rome et de tous nos Etats.

» Donnée à Gaëte, le 27 novembre 1848.

» PIE IX, pape. »

Rome, 5 décembre. — Le ministre de la guerre (*delle armi*) vient de défendre, au nom du Cabinet, de reconnaître le baron Charles Zucchi qui a pris le titre de commissaire de Sa Sainteté. Quiconque contreviendra à cet ordre sera considéré comme rebelle aux lois constitutionnelles de l'Etat pontifical, jugé et puni comme tel.

Le ministère a rappelé une partie des milices romaines qui étaient à Venise, pour mieux garder les frontières.

5 décembre. La chambre des députés de Rome, en réponse au manifeste publié par le Pape, à Gaëte, a pris dans sa séance du 3, les délibérations suivantes :

1° La chambre des députés, reconnaissant que l'acte qu'on dit signé par le Pape en date de Gaëta du 27 novembre, n'a pour elle aucun caractère d'authenticité ni de publicité régulière, et que, lors même qu'il les aurait, comme il n'a, en aucune manière, les caractères de constitutionnalité dont le souverain aussi bien que la nation ne peut s'exempter, déclare qu'il ne mérite aucune attention.

Devant, d'un autre côté, obéir à la loi de la nécessité et au besoin d'avoir un gouvernement, déclare, en outre, que les ministres actuels doivent continuer l'exercice de tous les actes du gouvernement jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu.

2° Qu'on envoie immédiatement une députation de la chambre au Pape pour l'inviter à revenir à Rome.

3° Qu'on fasse une proclamation au peuple romain et à l'Etat pour le prévenir des mesures prises par la chambre, et une autre à la garde nationale pour lui recommander la sauvegarde de l'ordre public.

La chambre des députés, en manifestant les résolutions qu'elle a cru devoir prendre dans l'intérêt public, pense que le peuple continuera à garder une contenance ferme, vertueuse et tranquille, seule capable de faire tomber les armes de la calomnie et de l'envie et de bien mériter de la patrie.

Turin, le 11 décembre. — La recomposition du cabinet est une œuvre laborieuse qui ne paraît pas encore près de sa fin. Samedi, à la chambre des députés, M. Jacquemoud, de Moutiers, a interpellé à ce sujet les ministres présents. M. Merlo s'est contenté de répondre que le roi avait chargé un honorable membre de l'assemblée de la formation d'un nouveau cabinet, et que la personne chargée de cette mission fera tous ses efforts pour l'accomplir.

— On dit qu'un courrier a été expédié à M. le marquis Maxime d'Azeglio pour l'appeler à Turin, afin de le charger de la nouvelle combinaison ministérielle. En attendant, M. Gioberti, que l'opposition veut à toute force voir aux affaires, est l'objet d'ovations continuelles dans la rue et à la chambre.

ALLEMAGNE. — Les nouvelles de Berlin du 8, ne nous apprennent aucun changement à la situation; la tranquillité n'avait été troublée nulle part en Prusse, et la population semblait parfaitement prendre son parti du coup d'Etat de Sa Majesté.

L'assemblée elle-même avait accepté l'ordonnance de dissolution. En effet, le président de l'assemblée de Berlin, Unruh, était arrivé le 6 au soir avec ses collègues de la gauche à Brandebourg, dans la persuasion que le lendemain, 7, en séance publique, le ministère viendrait donner lecture à l'assemblée de l'ordonnance de dissolution qui avait paru le 5 au soir et le 6 au matin dans le *Moniteur prussien*. Mais les faits ne se sont point accomplis d'après ces prévisions.

Lorsque, dans la matinée du 7, les députés arrivèrent au local des séances, ils en trouvèrent les portes occupées par des troupes, les croisées clouées, et à l'entrée principale un avis portant que, par suite de l'ordonnance de dissolution de l'assemblée nationale, la séance annoncée pour ce jour ne pouvait évidemment avoir lieu. Cet avis était signé par Brünneck, doyen d'âge de l'assemblée dissoute. Les représentants se retirèrent après avoir été toucher au bureau du questeur le montant de l'indemnité qui leur était encore due.

Un certain nombre d'entre eux se réunit encore dans un local particulier sous la présidence d'Unruh. Mais, dans cette séance, il fut décidé qu'on s'abstiendrait de toute protestation ultérieure, et l'on s'occupa des mesures à prendre pour les élections des deux chambres créées par la nouvelle constitution, et dont la réunion est fixée au 26 février prochain. Après cette conférence, les députés revinrent

le même jour encore par le chemin de fer à Berlin, pour se rendre de là dans leurs foyers.

On croyait toujours que l'état de siège de Berlin serait levé le 10 décembre.

— Il s'est présenté, à propos de l'intronisation du nouvel empereur d'Autriche, une difficulté curieuse, que tout l'art des jurisconsultes convoqués à Olmutz n'a pu éluder.

Avant d'être proclamé roi de Hongrie, le nouvel empereur doit prêter serment à la constitution hongroise.

Ce serment obligatoire doit être prêté à Pesth, devant la Diète nationale, avec des formalités qui ne sauraient être remplies ailleurs.

Or, la route de Pesth n'est pas sûre en ce moment, et François-Joseph serait peut-être mal reçu par de-là les frontières autrichiennes.

Il s'ensuit qu'il ne peut être proclamé roi de Hongrie.

Et par conséquent, ce nous semble, les Hongrois n'ont plus à combattre leur légitime souverain. (Suisse.)

— Voici la traduction de l'adresse de la Diète autrichienne au nouvel empereur :

Sire !

C'est avec un sentiment de joie que nous saluons l'avènement de V. M. Permettez-nous, sire, de vous présenter nos respectueuses félicitations. Appelée sur le trône constitutionnel par l'abdication, volontaire de S. M. Ferdinand Ier, votre oncle impérial, et la renonciation de votre auguste père, V. M. embrassera comme votre auguste devancier, tous ses peuples dans un égal amour, et comme lui aussi, elle trouvera dans la confiance et le fidèle attachement des habitans de la monarchie un dédommagement pour les peines et les soucis du trône.

La Diète, pénétrée de l'importance de sa tâche, s'attachera à consacrer sans relâche toutes ses forces à la grande œuvre de la constitution, et cherchera de cette manière à répondre à l'attente de V. M. et des peuples pour le bonheur de la commune patrie. V. M. a reçu du dispensateur des destinées du monde la haute mission de consolider la liberté accordée par Ferdinand-le-Bon, de la protéger contre tous les orages et de guérir toutes les plaies du passé. Des institutions libérales sont le plus ferme appui du trône, et l'idée de gouverner des peuples libres est faite pour élever l'âme d'un souverain.

Vive notre empereur constitutionnel François-Joseph Ier !

Kremsier, le 2 décembre 1848.

Pour la Diète constituante,
François Smolka, président.

— Une correspondance de Francfort contient les renseignements suivans sur les dernières affaires de Prusse :

S'il faut pour une émeute des gens résolus et de l'action, il faut pour une résistance passive une organisation complète que rien ne peut ébranler ; il faut que la masse forme une digue contre laquelle les vagues vont se briser, tout en lançant leur écume par dessus le rempart. Le moindre défaut de continuité donnera passage aux flots, qui grandiront l'entrée et inonderont tout. L'organisation nécessaire pour cette résistance, que j'indique, n'était pas donnée en Prusse, et le refus de l'impôt pour le ministère Brandebourg a jeté bon nombre des amis de l'Assemblée nationale sur le bord de ses ennemis. C'est que les impôts réguliers étaient déjà levés partout jusqu'à la fin de l'année, et que ce vote, bien fondé, du reste, frappait surtout les impôts sur la viande, le bétail et la farine, genre d'impôts mixtes établi en Prusse, et appartenant en partie aux villes et en partie à l'Etat. L'octroi des villes en général n'est pas séparé de ces impôts indirects levés par l'Etat. On entrevoit immédiatement, en connaissant cet état de choses, les suites funestes de ce vote imprudent de l'Assemblée nationale. Le mouvement politique part des villes ; or, en coupant l'octroi en même temps que les impôts indirects de l'Etat, on donnait gain de cause aux appréhensions de la bourgeoisie. Le changement de l'opinion publique a été remarquable sous ce point de vue, et sera une bonne leçon pour l'avenir.

— La jeune empereur a adressé la lettre suivante à Windischgrätz ; les termes dans lesquels elle est conçue n'indiquent pas de la part du nouveau souverain un bien grand éloignement pour l'horrible politique imprimée à l'ex-empereur par la camarilla.

« Mon cher feld-maréchal,

« Mon excellente armée a toujours, et surtout dans les derniers orages politiques, justifié la confiance dont elle était l'objet. Sous votre direction, il ne pouvait en être autrement. Vous avez renfermé dans votre cœur une profonde douleur pour laquelle je ne puis vous offrir aucune compensation, et vous avez opposé à la révolte le bou-

clier de l'honneur et de la fidélité. Ensuite vous êtes arrivé en toute hâte et vous avez étouffé avec courage et sagesse les flammes de la révolte dans la capitale séduite par la trahison. Je regarde comme un de mes premiers devoirs de vous exprimer toute ma reconnaissance pour vos services et pour vos vertus chevaleresques ; elles sont pour moi une garantie que vous continuerez à me seconder énergiquement et que vous serez un appui inébranlable du trône et de la constitution. Cher prince, donnez aux troupes soumises à vos ordres l'assurance que les preuves de leur fidélité et de leur surveillance sont gravées en caractères ineffaçables dans mon cœur.

« Signé : FRANÇOIS-JOSEPH. »

— Vienne attend l'arrivée du nouvel empereur, écrit-on à la date du 6 décembre, avec une indifférence stoïque, depuis qu'il est à peu près certain que l'état de siège ne sera pas levé. Il a dû arriver le 7, mais pour ne faire qu'un court séjour à Schönbrunn et se rendre alors à Schlosshof, près des frontières Hongroises, où est concentré le principal corps d'armée. Pour l'honneur du tact politique du jeune monarque et de ses conseillers, on n'ose croire les bruits généralement répandus, qu'il se placera à la tête de l'armée contre la Hongrie.

On prétend que les douze otages viennois retenus au château de Schönbrunn seront remis en liberté à l'arrivée de l'empereur.

Il est arrivé une dépêche adressée par le commandant général Franck à plusieurs journaux de cette ville et dans laquelle il leur interdit, sous peine de confiscation, de parler de la situation de l'état, de l'armée et des changements qui s'y opèrent.

— Le manque de numéraire se fait de plus en plus vivement sentir, et la banque est assiégée ; il en est de même dans les provinces.

Il sera difficile de trouver des preneurs pour le nouvel emprunt de 80 millions de florins (deux cent millions de francs) que l'Italie et la Hongrie à reconquérir doivent contribuer à couvrir. Il est impossible que Rothschild, dont l'arrivée est prochaine, prenne encore une fois l'Autriche sous son aile.

A Kremsier, il s'est formé depuis quelques jours une association allemande qui compte déjà 40 membres.

L'abdication de l'empereur Ferdinand a été tenue secrète ; mais on sait maintenant que huit jours avant, on avait envoyé au feld-maréchal comte Radetzky, et à tous les généraux commandant des provinces, des ordres particuliers pour ce cas, en leur indiquant le jour où ils devaient les ouvrir.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 16 décembre. — Le nouveau ministère est constitué définitivement comme il suit :

MM. Gioberti, président du conseil, sans portefeuille ; — le chevalier Hector de Sonnaz, à la guerre ; — l'avocat Sineo, à la justice ; — l'avocat Ratazzi, à l'intérieur ; — Vincent Ricci, aux finances ; — l'avocat Cadorna, à l'instruction publique ; — l'avocat Buffa, à l'agriculture et au commerce ; l'avocat Tecchio, aux travaux publics.

Paris, 16 décembre. — Aujourd'hui la commission chargée du dépouillement du scrutin présidentiel n'a encore reçu que le rapport complet de 7 départements. Il faudra donc attendre peut-être encore 8 jours avant un résultat officiel ; mais autant qu'on peut le calculer, les rapports parvenus jusqu'à ce matin 16, donnent à Napoléon Bonaparte, dans 78 départemens 3 millions 708,000 suffrages et au général Cavaignac, 853,000.

En vente chez CALPINI-ALBERTAZZI, libraire, à Sion :

ANNUAIRE NATIONAL, contenant les principaux articles suivans : Ephémérides et calendrier. Foires, jours de marché, tables de réduction, Histoire des révolutions de 1848 : — Italie. — Principales batailles livrées en Lombardie. — Les volontaires suisses. — France ; journées de février et de juin. — La marseillaise, le chant des Girondins. — Allemagne. — Le parlement. — Les morts aux vivants.

Le retour du soldat suisse. — Chant de Concorde. — Rapport du général Dufour sur la campagne contre le Sonderbund. — L'exercice de la carabine. — La Suisse nouvelle. — L'unité. — Un toast à l'harmonie. — L'art et le patriotisme. — Caractère de la Suisse, par H. Druéy. — De la neutralité de la Suisse. — La haute Savoie. — La nouvelle constitution fédérale. — Guide des électeurs. — Le mendiant. — Glanures.

Navigation du lac Léman, par L. Vulliemin. — Chant du Vaudois, par Curtat. — Une bonne manière de voyager, par Naville.

Mœurs de la Gruyère, par Daguët. — Le Ranz des vaches.

Genève et l'île de Jean-Jacques, par Topfer.

Héroïsme industriel. — Le sergent Gruning. — L'ordre des Druides. — La patte graissée. — Naïveté. — Les nourrissons changés. — Taches dans le soleil. — Nouveau volcan. — Développement des arbres. — Jardins factices. — Récoltes du potager. — Conservation des fleurs. — Maladies chroniques de la peau. — Guérison des plaies d'armes à feu.